

AFFAIRE N° 41./3. - Cession gratuite à l'Etat d'un terrain de 25 000 m² situé au Chaudron, en vue de la création d'un C. E. S.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 6 MAI 1970, autorisation m'avait été donnée de diligenter la procédure d'acquisition d'un terrain de 25 000 m², situé au CHAUDRON, appartenant à la SOCIETE IMMOBILIERE du DEPARTEMENT de la REUNION, destiné à la création d'un C. E. S.

Cette acquisition étant devenue effective, depuis le 25 Septembre 1972, date de la passation de l'acte de vente, je vous demande de m'autoriser à céder, gratuitement, ce terrain à l'Etat à titre de participation pour offre de concours, destiné à la construction d'un C. E. S.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Saint-Denis, le 29 Juin 1973
Pour la Ville
Le Secrétaire Général
M. B. Baud
Pour copie est faite conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Bugey